

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/092/DS

Bordeaux, le 15 juillet 2024

Le Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction du centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Monsieur Alexis THOMAS**, directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, concernant le groupe hospitalier de Saint-André.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à la direction de cet établissement.

En cas d'absence des délégués, la direction du groupe hospitalier Saint-André peut soumettre une décision urgente à la signature du directeur général par intérim.

A leur initiative, les délégués tiennent le directeur général par intérim informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Nicolas TACHON**, directeur du groupe hospitalier Saint-André,
- **Fabrice DIOT**, directeur des soins sur le groupe hospitalier Saint-André,
- **Laurence BIELLE**, attachée d'administration hospitalière, au département ressources humaines du groupe hospitalier Saint-André,
- **Servane ESPOSITO**, attachée d'administration hospitalière aux affaires générales du groupe hospitalier Saint-André,
- **Laurent VANSTEENE**, technicien supérieur hospitalier, à la direction des affaires économiques et du contrôle de gestion du groupe hospitalier Saint-André,
- **Sylviane BARRERE**, technicien supérieur hospitalier au service des admissions et des affaires générales du groupe hospitalier Saint-André,
- **Sophie ROUZAU**, technicien supérieur hospitalier au service du bio-nettoyage
- **Sylvain LEGLISE**, technicien supérieur hospitalier au service logistique et de liaisons médicales
- **Christine PLANTEY**, adjoint administratif au service des admissions du groupe hospitalier Saint-André,
- **Isabelle MICHEL**, adjoint administratif au service des admissions du groupe hospitalier Saint-André.

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AU GROUPE HOSPITALIER SAINT ANDRE DANS SON ENSEMBLE

Nicolas TACHON reçoit délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la direction du groupe hospitalier Saint André, à l'exclusion de tout autre domaine.

Nicolas TACHON reçoit délégation permanente de signature pour :

- tous courriers nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,
- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec le CHU,
- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions, transferts internes et externes),
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les tableaux de service et états prévisionnels des gardes et astreintes médicales,
- les états des gardes et astreintes médicales effectuées,
- les états des vacances médicales effectuées,
- les assignations des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public,
- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les actes de gestion de l'ensemble des instances médicales et non médicales compétentes pour son site d'affectation,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les sanctions disciplinaires du 1er degré,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les autorisations d'absence et de congés,
- la notation des personnels de son site d'affectation,
- la validation des droits à formation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Nicolas TACHON** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Fabrice DIOT**, directeur des soins sur le groupe hospitalier Saint-André.

Article 4 – DISPOSITIONS RELATIVES AU SECTEUR DES AFFAIRES GENERALES DU SITE

Servane ESPOSITO reçoit délégation permanente de signature pour :

- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions, transferts internes et externes),
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police.

Sylviane BARRERE reçoit délégation permanente de signature pour :

- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions, transferts internes et externes),
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Sylviane BARRERE** et afin de favoriser la continuité de service, cette délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Christine PLANTEY** et à **Isabelle MICHEL**.

Laurent VANSTEENE reçoit délégation permanente de signature pour :

- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police.

Sophie ROUZAU reçoit délégation permanente de signature pour :

- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police.

Sylvain LEGLISE reçoit délégation permanente de signature pour :

- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police.

Laurence BIELLE reçoit délégation permanente de signature pour :

- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,

Article 5 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES NON MEDICALES DE SITE

Laurence BIELLE reçoit délégation permanente de signature pour :

- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les autorisations d'absence et de congés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Laurence BIELLE** et afin de favoriser la continuité de service, cette délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Charlotte TEINDAS**

Article 6 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES MEDICALES DE SITE

En cas d'absence ou d'empêchement de **Nicolas TACHON** et **Fabrice DIOT** et afin de favoriser la continuité de service, **Servane ESPOSITO** reçoit délégation de signature permanente pour les assignations des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public.

Article 7 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CADRES SUPERIEURS DE SANTE ET CADRES DE SANTE DE SITE

Ont en outre délégation de signature pour tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière les agents figurant dans l'annexe ci-jointe et inscrits au tableau de garde, selon un planning établi par le secrétariat de direction du groupe hospitalier.

Article 8 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 15 juillet 2024.

La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, au Président du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le directeur général par intérim,

Alexis THOMAS

Alexis THOMAS
Directeur général par intérim
CHU de Bordeaux

Annexe

Liste des cadres de Santé du GH Saint-André :

- **BORDERIE Yannick**, cadre de santé,
- **CARTON Coralie**, cadre de santé,
- **CHARON Stéphanie**, cadre de santé,
- **COULIOU Sylvain**, cadre de santé,
- **CROISAN-MEGRAUD Lucile**, cadre de santé,
- **DIAZ Jérémy**, cadre de santé,
- **FAKIR Rhariba**, cadre de santé,
- **FANTINO Auriana**, cadre de santé,
- **FOUCHET Christiane**, cadre de santé,
- **GARRIDO Olivier**, cadre de santé,
- **GOUJAUD Christelle**, cadre de santé,
- **GUIDEZ Sophie**, cadre de santé,
- **HERVE Antony**, cadre de santé,
- **JOUFREAU Pascaline**, cadre de santé,
- **LALANNE Nathalie**, cadre de santé,
- **LAMOUNI Farida**, cadre de santé,
- **MORNET Jean Luc**, cadre de santé,
- **ROUMIGUIERE Carole**, cadre de santé,
- **Francesca ABDELLI**, FF cadre de santé,
- **Vanessa ALVES**, cadre de santé,
- **Laurence MEDAUER**, cadre de santé,
- **Mickaël RIVAUD**, FF cadre de santé,
- **GHEYSEN-AFFOUARD Fabienne**, cadre de santé,
- **BEAULIER Helene**, cadre de santé,
- **DOUARD Emeline**, cadre de santé,

Liste des cadres Supérieur de Santé du GH Saint-André :

- **MIMOSO Aurélie Anne**, FF cadre supérieur de santé
- **BERTHOME Cécile**, cadre supérieur de santé,
- **BIASINI Catherine**, cadre supérieur de santé,
- **GAUDRILLET Chrystele**, cadre supérieur de santé,
- **GAUME Pascale**, cadre supérieur de santé,
- **LAPEYRE DELAGE Carine**, cadre supérieur de santé,
- **SANGARE Sylvie**, cadre supérieur de santé,
- **YVAN Nicolas**, cadre supérieur de santé,
- **COULIOU Sylvain**, FF cadre supérieur de santé